



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRESSE SUR MOSELLE

Séance du 25 Novembre 2021
à 20 h 30

Commune de
FRESSE SUR MOSELLE
Arrondissement d'EPINAL

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle des Fêtes, 5 Place du Corps Franc Pommiès, afin de pouvoir faire respecter les gestes barrières et les consignes de sécurité, sous la présidence de Monsieur Dominique PEDUZZI, Maire.

La convocation a été envoyée le 17 Novembre 2021 avec l'ordre du jour suivant :

- *Compte-rendu de l'exercice des délégations au Maire*
- **Domaine et patrimoine** - Acquisitions (3-1) :
N° 01 – Achat de terrains
- **Domaine et patrimoine** – Actes de gestion du domaine public (3-5) :
N° 02 – Vente de terrains
- **Domaine et patrimoine** – Locations (3-3) – A une autre entité (3-3-2) :
N° 03 – Avenant à la convention de mise à disposition d'un local communal
- **Domaine et patrimoine** – Actes de gestion du domaine public (3-5) :
N° 04 – Classement et déclassement de voies communales
- **Fonction publique** – Personnels titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale (4-1) – Création et transformations d'emplois (4-1-1) :
N° 05 – Modification du tableau des emplois communaux
- **Fonction publique** – Personnel contractuel (4-2) – Créations et transformations d'emplois contractuels (4-2-1):
N° 06 – Emplois communaux
- **Institutions et vie politique** – Intercommunalité (5-7) – Autres (5-7-7) :
N° 07 – Création du Syndicat Mixte Moselle Amont
- **Finances locales** – Décisions budgétaires (7-1) – Autres actes budgétaires, budgets supplémentaires (BS), décisions modificatives (DM) (7-1-1-2) :
N° 08 – Décision modificative n° 01 au Budget Commune
N° 09 – Décision modificative n° 01 au Budget Assainissement
N° 10 – Décision modificative n° 01 au Budget Forêt
- **Finances locales** – Emprunts (7-3-1) :
N° 11 – Souscription d'un emprunt
- **Finances locales** – Subventions (7-5) – Subventions accordées à des associations (7-5-3) :
N° 12 – Subventions aux associations locales au titre de l'année 2021

COMMUNE DE FRESSE SUR MOSELLE

Séance du 25 Novembre 2021 à 20 h 30

- **Finances locales – Divers (7-10) :**
 - N° 13 – Créances éteintes
 - N° 14 – Renouvellement de la convention de prestations intégrées avec Société Publique Locale SPL-Xdemat
- **Domaines de compétences par thèmes – Culture (8-9) :**
 - N° 15 – Convention Classe 2024 – Commune
- **Autres domaines de compétences – Autres domaines de compétences des Communes (9-1) – Autres (9-1-3) :**
 - N° 16 – Navette des neiges : organisation 2021/2022
 - N° 17 – Ouverture dominicale des commerces pour l'année 2022
- Questions et informations diverses

Sont présents : M. Dominique PEDUZZI, Maire, – Mmes et Mrs Lucrèce KUNZE, Colette GROSJEAN, Bernadette JACQUOT, Adjointes – Mmes Carine THAUVIN et Bernadette HY, Conseillères Municipales Déléguées – Mmes et Mrs Albert LAPREVOTE, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Carmen SIMONIN, Ludovic PETITJEAN, Fabien ROUHIER, Isabelle PETITGENET, Chantal FRESSE, Christine SOUVAY, Frédéric VAXELAIRE, Adrien JEUDY.

Absents et excusés ayant donné pouvoir : M. Daniel COLLE à Mme Chantal FRESSE, M. Yvan MOUGEL à Mme Colette GROSJEAN, M. Frédéric THOMAS à Mme Christine SOUVAY

Secrétaire de séance : Mme Bernadette JACQUOT

Compte-rendu de l'exercice des délégations au Maire

Présentation faite par Monsieur le Maire

Présentation des 4 agents recenseurs

Madame Martine SOUVAY
Madame Patricia CHEVRIER
Madame Sophie MOREL
Monsieur Hubert MOUGENOT

Indemnité gardiennage de l'Eglise

Comme chaque année, la Commune a l'obligation de verser une indemnité de gardiennage de l'Eglise à la personne chargée d'ouvrir et fermer l'Eglise quotidiennement.

Par conséquent, il a été versé la somme de 151.16 € à Mme Chantal GUERY qui a effectué cette mission du 1^{er} Janvier au 30 Juin 2021 et la même somme à Madame Maeva HOUSSEMAND pour la période du 1^{er} Juillet au 31 Décembre 2021.

COMMUNE DE FRESSE SUR MOSELLE

Séance du 25 Novembre 2021 à 20 h 30

Baux à ferme – Conventions d’occupation de terrains

La facturation des baux à ferme au 11 Novembre s’élève à 622.99 € (609.60 € en 2020) et les conventions d’occupation de terrains à 115.90 € (114.64 € en 2020).

Locations terrains au Pont Jean

La facturation des locations de terrains au Pont Jean s’élève à 120.91 € (118.48 € en 2020).

Avance sorties scolaires

Une avance d’un montant de 674.77 € a été versée à l’Ecole des Petits Erudits correspondant à 50 % du montant des sorties scolaires réalisées pour l’année scolaire 2021/2022.

Remboursements sinistres

L’assurance a procédé à un remboursement de sinistre d’un montant de 1 257.29 € correspondant au remplacement intégral d’un régulateur sur le réseau de chaleur qui ne fonctionnait plus suite à un orage survenu le 29 Juin dernier.

Domaine et patrimoine - Acquisitions (3-1) :

N° 01/2021 – ACQUISITION DE TERRAINS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **et à l’unanimité**,

DECIDE d’acheter à Monsieur Antoine LAURENT les parcelles de terrains référencés Section B au lieu-dit « Censes de Maxéromont » :

- n° 460 d’une superficie de 480 m² ;
- n° 468 d’une superficie de 4 720 m²

soit une superficie totale de 5 200 m²

DIT que le prix d’achat est fixé à 0.30 € le m².

DIT que les frais afférents à cette acquisition seront à la charge de la Commune.

DIT que les sommes sont inscrites au Budget communal.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l’Adjoint(e) délégué(e) à signer tout document afférent à la présente délibération.

Avant d’aborder le prochain point, Madame Carine THAUVIN quitte la salle et ne participera pas aux débats, ni au vote.

Domaine et patrimoine – Autres actes de gestion du domaine public (3-5):

N° 02/2021 – VENTE DE TERRAINS A MONSIEUR HUGUES BESSE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **et à l’unanimité**, Madame Carine THAUVIN s’étant retiré de la salle et n’ayant pas participé aux débats,

DECIDE de vendre à Monsieur Hugues BESSE, les parcelles de terrains référencées, Section C, au lieu-dit « Le Blot » :

- n° 366 d’une superficie de 195 m² ;
- n° 408 pour partie d’une superficie estimée à 664 m².

soit une superficie totale estimée à 859 m².

COMMUNE DE FRESSE SUR MOSELLE

Séance du 25 Novembre 2021 à 20 h 30

afin d'y construire une miellerie

DIT que la superficie exacte sera fixée par arpentage et figurera sur le relevé du géomètre.

FIXE le prix de vente à 2.85 € le m².

DIT que les frais afférents à cette acquisition seront à la charge de l'acquéreur.

RAPPELLE la délibération n° 05/2021 en date du 20 Mai 2021 qui fixe les deux clauses particulières pour toutes les ventes et qui devront figurer sur les actes notariés.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint(e) Délégué(e) à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Domaine et patrimoine – Locations (3-3) – A une autre entité (3-3-2) :

N° 03/2021 – AVENANT A LA CONVENTION MISE A DISPOSITION DU LOCAL, SIS 24 RUE DU GENERAL DE GAULLE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **et à l'unanimité**, Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle et n'ayant pas participé aux débats ni au vote,

DECIDE d'établir un avenant à la convention de mise à disposition à la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges.

DIT que les autres clauses et conditions mentionnées dans la délibération du 18 Avril 2019 et dans la convention restent inchangées.

AUTORISE Madame le Maire-Adjoint à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Domaine et patrimoine – Autres actes de gestion du domaine public (3-5):

N° 04/2021 – CLASSEMENT ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE VOIES COMMUNALES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **et à l'unanimité**,

Lieu-dit « Couard » :

DECLASSE la parcelle Domaine Public d'une superficie de 524 m².

CLASSE la parcelle n° 371 (c) d'une superficie de 612 m² en domaine public

Lieu-dit « Au Vexeux » :

CLASSE les parcelles :

- n° 530 p (e) d'une superficie de 571 m² ;
- n° 531 p (a) d'une superficie de 181 m² ;
- n° 531 p (c) d'une superficie de 95 m² ;

en domaine public.

PRECISE que ces classements et déclassements ne porteront pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par ces voies, qui resteront ouvertes à la circulation publique.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux formalités nécessaires.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

COMMUNE DE FRESSE SUR MOSELLE

Séance du 25 Novembre 2021 à 20 h 30

Fonction publique – Personnels titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale (4-1) – Création et transformations d’emplois (4-1-1) :

N° 05/2021 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX :

- **SUPPRESSION D’UN POSTE D’ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS NON COMPLET**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **et à l’unanimité,**

DECIDE de :

- supprimer un poste d’adjoint technique territorial titulaire à temps non complet à compter du 1^{er} Décembre 2021.

DIT que le tableau des emplois communaux sera modifié en conséquence et joint à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l’exécution de cette délibération.

Fonction Publique – Personnel contractuel (4-2) – Autres délibérations (4-2-2) :

N° 06/2021 – CREATION D’UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D’ACTIVITE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **et à l’unanimité,**

DECIDE le recrutement d’un agent contractuel dans la filière administrative, relevant de la catégorie C, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d’activité pour une période du 20 Novembre 2021 au 31 Octobre 2022 inclus, à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

CHARGE Monsieur le Maire de déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

FIXE la nature des fonctions comme suit :

- Tenue de l’Agence Postale Communale,
- Comptabilité,
- Ressources humaines,
- Travaux de secrétariat divers.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au recrutement.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de la Commune 2021 et le seront pour l’année 2022.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir, ainsi que tout document afférent à l’exécution de cette délibération.

Institutions et vie politique – Intercommunalité (5-7) – Autres (5-7-7) :

N° 07/2021 – CREATION DU SYNDICAT MIXTE MOSELLE AMONT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **et à l’unanimité,**

ACCEPTE la participation de la communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges au syndicat mixte Moselle Amont dans les conditions fixées par l’arrêté préfectoral du 19 octobre 2021 et annexées à la présente délibération.

COMMUNE DE FRESSE SUR MOSELLE

Séance du 25 Novembre 2021 à 20 h 30

DEMANDE à Monsieur le Préfet des Vosges de prendre l'arrêté portant création du syndicat mixte Moselle Amont.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

Finances locales – Décisions budgétaires (7-1) – Autres actes budgétaires, budgets supplémentaires (BS), décisions modificatives (DM) (7-1-1-2) :

N° 08/2021 – DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET COMMUNE

COMPTE DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
Dépenses Fonctionnement				
65	6535		Formation	+ 700.00
22	22		Dépenses imprévues	+ 59 629.21
23	23		Virement à la Section d'investissement	+ 33 129.32
				+ 93 458.53
Dépenses Investissement				
16	165		Dépôts et cautionnement reçus	+ 80.00
20	2051	21020404	Concessions et droits similaires	+ 360.00
	2111	211005	Terrains nus	+ 203 700.00
21	2183	21020101	Matériel de bureau et matériel informatique	+ 4 550.00
		21020401		+ 2 210.00
		21020402		+ 12 250.00
		21020102		+ 630.00
		21020403		+ 100.00
	21080303		- 4 081.38	
23	2315	211101	Installations, matériel et outillage techniques	+ 66 010.00
040	21318		Autres bâtiments publics	- 20 000.00
	2135	211101	Installations générales, agencements, aménagements de constructions	+ 16 000.00
	2151	210101	Réseaux de voirie	+ 2 000.00
	2158	211105	Autres installations, matériel et outillage techniques	+ 2 000.00
				- 285 808.62

COMPTE RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
Recettes Fonctionnement				
73	73111		Impôts directs locaux	+ 25 089.00
	73112		Cotisation sur la valeur ajoutée	+ 18 002.00
	73113		Taxes sur les surfaces commerciales	+ 910.00
	73114		Imposition forfaitaire sur les entreprises	+ 2 568.00
	73223		Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales	+ 39 738.00
74	74832		Fonds départemental de péréquation de la TP	+ 24 988.53
	74833		Etat – compensation CET (CVAE et CFE)	+ 10 345.00
	74834		Etat – compensation au titre exo taxes foncières	+ 12 041.00
	74835		Etat – compensation au titre exo taxes habitation	- 40 223.00

COMMUNE DE FRESSE SUR MOSELLE

Séance du 25 Novembre 2021 à 20 h 30

				+ 93 458.53
Recettes Investissement				
021	021		Virement de la section de fonctionnement	+ 33 129.32
13	1323	211101	Etat et établissements nationaux	+ 8 838.00
13	1328	211101	Autres	+ 1 600.00
		21020402		+ 8 130.00
	1347	200101	Dotation de soutien à l'investissement local	+ 29 637.30
	1348	21020402	Autres	+ 974.00
16	1641	211005	Emprunts	+ 203 500.00
				+ 285 808.62

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

ADOpte la décision modificative proposée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Finances locales – Décisions budgétaires (7-1) – Autres actes budgétaires, budgets supplémentaires (BS), décisions modificatives (DM) (7-1-1-2) :

N° 09/2021 – DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET ASSAINISSEMENT

COMPTE DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
<u>Dépenses Fonctionnement</u>				
65	6541		Créances admises en non valeur	- 900.00
65	6542		Créances éteintes	+ 900.00
67	678		Autres charges exceptionnelles	+ 171.78
022	022		Dépenses imprévues	- 171.78
				0.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

ADOpte la décision modificative proposée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Finances locales – Décisions budgétaires (7-1) – Autres actes budgétaires, budgets supplémentaires (BS), décisions modificatives (DM) (7-1-1-2) :

N° 10/2021 – DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET FORET

COMPTE DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
<u>Dépenses Fonctionnement</u>				
67	678		Autres charges exceptionnelles	+ 1 856.20
011	6282		Frais de gardiennage	- 1 856.20
				0.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

COMMUNE DE FRESSE SUR MOSELLE

Séance du 25 Novembre 2021 à 20 h 30

ADOPTÉ la décision modificative proposée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Finances Locales – Emprunts (7-3-1) :

N° 11/2021 – SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à souscrire un emprunt d'un montant de 203 500 €.

DECIDE de retenir l'offre proposée par le Crédit Mutuel – Direction Régionale Ouest pour un prêt de 203 500 € :

- Durée : 20 ans

- Taux : 0.75 %

- Périodicité de remboursement : Mensuelle

- Frais de dossier : 0.10 % du montant autorisé payables à la signature du contrat

DIT que les crédits correspondant aux paiements des échéances sont inscrits au budget pour 2021 et pour les années suivantes.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt, ainsi que tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Finances locales – Subventions (7-5) – Subventions accordées à des associations (7-5-3) :

N° 12/2021 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES AU TITRE DE L'ANNEE 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE de l'attribution ordinaire de subventions pour 2021 à :

ASSOCIATIONS	2021
Harmonie de Bussang-Saint Maurice sur Moselle	350 €
Union Musicale de Le Thillot	350 €
Total	700 €

DIT que ces crédits sont inscrits au Budget Communal 2021.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

COMMUNE DE FRESSE SUR MOSELLE

Séance du 25 Novembre 2021 à 20 h 30

Finances locales – Divers (7-10) :

N° 13/2021 – CREANCES ETEINTES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

PREND acte des créances éteintes pour un montant total de 1 858.72 € sur le Budget Assainissement et de 5.84 € sur le Budget Commune.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Assainissement et Budget Commune 2021.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette délibération.

Finances locales – Divers (7-10) :

N° 14/2021 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PRESTATIONS INTEGREES AVEC LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE SPL-XDEMAT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE d'approuver le renouvellement à compter du 31 Décembre 2021, pour 5 années, de la convention de prestations intégrées entre la Collectivité et la société SPL-XDEMAT, afin de continuer à bénéficier des outils de dématérialisation mis par la société à la disposition de ses actionnaires.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante dont le projet figure en annexe ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Compétences par thème – Culture (8-9) :

N° 15/2021 – CONVENTION CLASSE 2024 – COMMUNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

ACCEPTE que cet engagement soit formalisé par le biais d'une convention.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout autre document afférent à l'exécution de cette délibération.

Autres domaines de compétences – Autres domaines de compétences des Communes (9-1) :

N° 16/2021 – NAVETTE DES NEIGES : ORGANISATION 2021/2022

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité ;

DECIDE de reconduire l'opération « Navette des Neiges » du 18 Décembre 2021 au 2 Janvier 2022 inclus et du 5 au 27 Février 2022 inclus selon les grilles horaires annexées à la présente délibération.

DECIDE de participer à la coordination avec les Communes de Saint Maurice sur Moselle et de LE THILLOT ou avec la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges le cas échéant.

DECIDE de prendre en charge 10 % des frais correspondant à ce service.

COMMUNE DE FRESSE SUR MOSELLE

Séance du 25 Novembre 2021 à 20 h 30

DIT qu'une seule régie de recette globale sera créée via l'Office de Tourisme de Saint Maurice sur Moselle avec répartition des recettes à hauteur de 75 % pour Saint Maurice sur Moselle, 15% pour Le Thillot et 10 % pour Fresse sur Moselle.

DIT que les décisions devront être collégiales.

ACCEPTE qu'une convention soit être établie par la Région Grand Est donnant co-délégation aux 3 Communes pour organiser ce service.

DIT que le service sera confié à un prestataire après consultation.

DONNE un avis favorable à la nomination d'un coordonnateur pour gérer ce service qui sera désigné par accord entre les Maires des 3 Communes.

FIXE les règles suivantes :

Date : L'organisation de la "navette des neiges" se déroulera du 18 Décembre 2021 au 2 Janvier 2022 inclus et du 5 au 27 Février 2022 inclus, tous les jours calendaires.

Circuit : départs : Le Thillot au niveau du Bar de l'Embuscade, Fresse centre, St Maurice centre.
Destination : Rouge Gazon. Il est prévu des arrêts facultatifs à :

- Saint Maurice sur Moselle : Office de Tourisme Intercommunal des Ballons des Hautes Vosges
- Saint Maurice sur Moselle : Ancien café culturel chez Jeanne, 18 route de la Goutte du Rieux, maison verte
- Saint Maurice sur Moselle : abris bus 36, rue des Charbonniers

Horaires : Le premier départ est fixé les matins à 08 h 20 (voir tableau en annexe).

Public concerné : Toutes personnes présentes sur les points d'arrêt des circuits de bus. Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés par une personne majeure.

Règles : le service est régi par les règles du transport public et le code de la route. Les personnes empruntant ce service devront respecter les règles et les consignes données par les personnes habilitées.

Tarif : Les usagers acquitteront auprès du transporteur ou dans les bureaux d'accueil le prix de 1€ pour chaque montée dans le bus. Gratuité pour les enfants de – 10 ans. Le conducteur ou les agents communaux désignés remettront à chaque voyageur un coupon fourni par les Communes de Saint Maurice sur Moselle, Le Thillot et Fresse sur Moselle. Une facture sera établie par le transporteur.

Conditions suspensives : Fermeture des stations, interdiction de circuler. Sur appel de la Commune de Saint Maurice sur Moselle, Le Thillot ou Fresse sur Moselle, 48 heures avant, pour annuler le transport, il n'y aura aucune rémunération du transporteur. Toute journée commencée est due au transporteur.

Assurance : une déclaration spécifique sera faite à notre assureur.

DIT qu'en cas de fermeture de la station du Rouge Gazon, la destination prioritaire sera le Ballon d'Alsace (avec uniquement 2 arrêts à Saint Maurice sur Moselle au lieu des 3 prévus : aux Démineurs pour le ski de fond et à la Gentiane pour le ski alpin. Le départ de Saint Maurice sur Moselle se fera à l'Office de Tourisme et sur la Place de l'Eglise), le départ se déroulant toujours à partir de Le Thillot. En cas de fermeture du Ballon d'Alsace, un autre site pourrait être choisi.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour organiser le fonctionnement de ce service.

AUTORISE la signature du contrat établissant les modalités d'utilisation.

COMMUNE DE FRESSE SUR MOSELLE

Séance du 25 Novembre 2021 à 20 h 30

DIT que les sommes sont inscrites au budget de chaque année.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Autres domaines de compétences – Autres domaines de compétence des Communes (9-1) –
Autres (9-1-3)

N° 17/2021 - OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES POUR 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **et à l'unanimité**,

ARRETE à douze le nombre de dimanches au cours desquels l'ouverture des commerces sera autorisée pour l'année 2022.

ARRETE les dates d'ouverture comme suit :

- 16 Janvier 2022 à l'occasion du 1^{er} dimanche des soldes d'hiver ;
- 23 Janvier 2022 à l'occasion du 2^{ème} dimanche des soldes d'hiver ;
- 17 Avril 2022 à l'occasion d'une Braderie et d'une journée portes ouvertes ;
- 08 Mai 2022 à l'occasion d'une journée portes ouvertes ;
- 15 Mai 2022 à l'occasion d'une journée portes ouvertes ;
- 22 Mai 2022 à l'occasion de ventes privées et d'une journée portes ouvertes ;
- 26 Juin 2022 à l'occasion du 1^{er} dimanche des soldes d'été ;
- 03 Juillet 2022 à l'occasion du 2^{ème} dimanche des soldes d'été ;
- 20 Novembre 2022 à l'occasion de ventes privées d'hiver et d'une journée portes ouvertes ;
- 04 Décembre 2022 : à l'occasion du 3^{ème} dimanche avant Noël ;
- 11 Décembre 2022 à l'occasion du 2^{ème} dimanche avant Noël et d'une journée portes ouvertes ;
- 18 Décembre 2022 à l'occasion du 1^{er} dimanche avant Noël et d'une journée portes ouvertes.

DIT que si des circonstances empêchent l'ouverture de commerces à l'une des dates mentionnées ci-dessus, le (ou les) commerce(s) concerné(s) pourront demander l'autorisation d'ouvrir un autre dimanche en remplacement.

DIT que la présente décision sera transmise à Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges pour avis.

DIT que les dates seront définies par un arrêté municipal.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.